



14ème législature

Question N° : 76276	De M. Éric Jalton (Socialiste, républicain et citoyen - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >France Télévisions	Analyse > France Ô. pérennité.
Question publiée au JO le : 24/03/2015 Réponse publiée au JO le : 11/08/2015 page : 6145 Date de signalement : 02/06/2015		

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le maintien de la chaîne France O. Si rien ne permet en l'état de confirmer l'abandon de cette chaîne réceptacle des outre-mers, rien ne permet non plus d'être assuré de son maintien tandis que les débats sur la richesse de la différence et de la diversité, la reconnaissance de la biodiversité, la connaissance des apports et des rapports avec le reste du monde des territoires ultramarins, tout justifie, spécifie et renforce la nécessaire présence de cette chaîne dans le panel audiovisuel. Le président de la République a, par ailleurs, exprimé le vœu que France O conserve la vocation qui lui a été assignée lors de son lancement en 2005. Il en appelle donc au maintien, dans sa vocation première, de la chaîne France O dans le panel de la télévision publique.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication est particulièrement attachée à la question de l'exposition des Outre-mer sur France Télévisions et rappelle que la chaîne France Ô est inscrite au cahier des charges de la société. Elle précise que le travail interministériel sur l'avenir du groupe public, dont les conclusions ont été publiées le 4 mars dernier, a veillé à la pleine intégration de la question des Outre-mer dans la feuille de route de France Télévisions à horizon 2020. Le rapport met en avant la nécessité que les territoires ultramarins soient mieux exposés sur les antennes du groupe, et que les programmes concernés rencontrent pleinement leur public. Les travaux de négociation du prochain contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2016 2020 débiteront à la prise de fonction de la prochaine présidente de France Télévisions, le 22 août prochain. Ils s'attacheront à définir une stratégie pluriannuelle, qui s'inscrira dans le cadre des missions précitées définies par l'État et sera assortie d'objectifs opérationnels et d'indicateurs de performance. Le sujet de la place des Outre-mer y sera largement abordé et le ministère des Outre-mer pleinement associé à ces travaux.